

**Georges, Geffroy**, seigneur de Bauvran en Saint-André-des-Eaux (présent à la montre)

Les 15 et 16 mai 1534, Geoffroy Georges comparait en compagnie de Guyon Guilloré, son beau-frère, parmi les « Les faisans ung archier (transcription, f° 5 v° et site « Archives remarquables »). Les Georges sont une famille anciennement implantée en pays guérandais et, semble-t-il, originaire de Saint-Nazaire mais la documentation les concernant est rare, ne s'étendant qu'au début du XVI<sup>e</sup> siècle

Le 20 mai 1395, Jean Georges rend aveu de ce qu'il tient du duc soit l'« herbregement de Kaerveren o ses appartenances » en Guérande, y figurent : trois pièces de pré, 4 livres 4 sous 1 denier maille de rente et une géline (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1462). Le 18 mai 1420, il est enregistré dans le procès-verbal dans la montre faite par Jean de Rieux des troupes destinées à la libération du duc Jean V prisonnier des Penthièvre (MORICE, *op. cit.*, t. II, 1008).

Dans le rentier ducal de 1452, qui prend en compte des informations antérieures – mais dont les dates ne sont pas précisées – sont mentionnés les tailles de Berthelot Georges (*ibid.*, B 1489 A], f° 26 et, parmi les « forains » » Geffroy Georges, de Redon (*ibid.*, B 1489 A], f° 55).

Le 23 octobre 1476, dans un aveu de la seigneurie d'Escoublac, se rencontrent les enfants d'Éonnet Georges, de Saint-Nazaire (*ibid.*, B 1450) dont l'un des fils Alain.

Le 17 décembre 1496, **Alain** Georges vend à Guillaume Groy, une pièce de terre à Quéniquen pour 10 livres (*ibid.*, H 507 ; *ibid.*, 28 J 55). Le 24 février 1500 (n.st.), Alain Georges, fils d'Éonnet Georges, rend hommage au vicomte de Saint-Nazaire (*ibid.*, supplément féodal, 1 E 684, f° 66) et le 1<sup>er</sup> juillet 1535, Claude Le Penneec, seigneur du Bois-Jolland, fait saisir sur lui et d'autres, au fief de Lesrio, une pièce de terre pour défaut de paiement de rente (*ibid.*, E 1230/1).

Geoffroy Georges est mieux informé. Il est connu pour ses activités financières au niveau local (recettes seigneuriales et prise à ferme de levée d'impôt à l'échelon local). Entre 1514 et 1516, il est « chastelain et recepveur general » de la vicomté de Saint-Nazaire (Arch. dép. Sarthe, 1 E 870), fonction qu'il exerce encore les années suivantes puisque le 19 juin 1523, il est mentionné « chastelain » de la vicomté de Saint-Nazaire (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 28, f° 105 v°), il pourrait ne plus l'être dans les années suivantes puisque, les 5

et 26 juillet 1527, il est en procès avec Charles de Coesmes, vicomte de Saint-Nazaire à propos de « relicqua » de compte (*ibid.*, B 31, f° 210 et 223). Entretemps, le 11 décembre 1518, il est mentionné dans une procédure qui l'oppose à Jean Calon, alors qu'il est avec Jean Couronné, sous-fermier du devoir d'« impost » prélevé sur les vins vendus au détail au « terrouer » de Guérande, et ce depuis le 15 novembre 1517 et jusqu'au 31 décembre 1518 (*ibid.*, B 24, f° 274).

Lors de la montre des 15 et 16 mai 1534, il comparaît en compagnie de Guyon Guilloré, son beau-frère, parmi les « Les faisans ung archier » et le procès-verbal précise « ung archier monte et arme et neantmoins que paravant luy seul ne faisayt que deux hommes de pied, est receu sauff a les remectre comme paravant » (transcription, f° 5 v° et site « Archives remarquables »). Ainsi cette association le fit-elle passer à une catégorie supérieure d'obligations militaires (archer monté). Toutefois, liberté lui est laissée de se maintenir dans la catégorie qui a été jusqu'alors la sienne : deux hommes de pied. Cette « promotion » paraît refléter la position que Geffroy Georges occupe dans le « terrouer » où il paraît un homme reconnu pour sa connaissance des affaires locales : en 1533, dans la contestation qui oppose Pierre Baye et Jean Jollan à propos d'une vente de 38 œillets de saline et d'autres biens faite antérieurement par Jeanne d'Avaugour, dame de Plessis-Bossart, à Jean Jollan, il est désigné comme « commissaire », relevons qu'à l'occasion il est qualifié de seigneur de « Bouvran » (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 631) ; en 1541, lors de la réformation du domaine royal de Guérande, à nouveau qualifié de seigneur de « Bouvran », il est présent et assiste les officiers de la chambre des comptes (*ibid.*, B 1493, f° 1).

Il épouse Marguerite Thouet. Les deux époux sont en procès avec Jacques Talguern, le 16 mars 1530 à Guérande (*ibid.*, B 32, f° 48), et par procédure d'appel, le 20 mars 1532 devant la cour de Nantes (*ibid.*, B 34, f° 61 v°), puis devant le parlement, le 15 janvier 1533 (*ibid.*, B 35, f° 8). Le 23 juillet 1533, l'affaire est évoquée à nouveau à Guérande, mais Jacques Talguern étant décédé, elle est conduite, pour sa partie, par sa veuve et ses héritiers (*ibid.*, B 35, f° 183 v°). Le 9 décembre 1539, il rend hommage au roi (pour possession d'une maison et d'un jardin) et son épouse Marguerite Thouet pour des œillets de saline « qu'elle a en Bas » (*ibid.*, B 2413, f° 144).

On lui connaît un frère Yves, décédé avant le 29 juin 1521. À cette date, maintenue et sauvegarde sur la seigneurie de « Bouveran », sous la juridiction de Guérande, sont données à Anne Paigner, veuve de maître Yves Georges, et garde de leurs enfants, François et Catherine,

dans le cadre d'un procès qui les oppose à Geffroy Georges (*ibid.*, B 26, f° 146, et encore 16 novembre 1521, *ibid.*, B 26, f° 195). Cette seigneurie échoit ensuite aux Georges.

Sont encore citées :

- Jeanne. Elle est l'épouse de Guyon Guilloré (*ibid.*, B 38, f° 3723 février 1538 n.st.]). Ce lien de famille doit expliquer l'association de Geffroy Georges et de Guyon Guilloré lors de la montre de mai 1536. Sans doute, permet-elle de renforcer la position sociale du premier sans faire peser d'obligations contraignantes, en particulier de déplacement, au second. Le 9 décembre 1539, les deux époux rendent hommage au roi pour la métairie de Kerlan (*ibid.*, B 2413, f° 114).

- Perrine. Le 21 juin 1540, elle et son mari, Jean Le Pourceau rendent hommage au roi pour un moulin (*ibid.*, B 2413, f° 218). Peu auparavant Le 15 juin 1540, Jean Le Pourceau, « marchand », avait présenté au roi un minu pour ce moulin à vent, situé place des Moulins au Croisic, l'acte est passé dans sa maison du Croisic (*ibid.*, B 1446). Le couple est enregistré dans les registres des baptêmes du Croisic entre 1527 et 1539. Cette alliance paraît être, pour Jean Le Pourceau, un remariage, puisqu'entre 1516 et 1521, il est noté époux de Catherine Richart.

Alain GALLICE, Charlotte FAUCHERAND

GALLICE Alain, FAUCHERAND Charlotte, « Georges », *Société des Amis de Guérande, Archives partagées, Dictionnaire des feudataires*, mis en ligne le 1<sup>er</sup> mars 2024